

## **Commune de WALDHAMBACH**

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

### **Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 novembre 2025 – 20h00**

Nombre de conseillers Elus : **15**

Conseillers en fonction : **13**

Conseillers présents :**12**

Sous la Présidence M. BRUPPACHER Frédéric, Maire

*Date de la convocation : 13 novembre 2025*

**Etaient présents :** MM. SCHLEIFFER Claude, KAPPES Christophe, Adjoints  
MM. BIEBER Christophe, GREINER Richard, PETER Philippe, ROTH Sébastien,  
SCHNEIDER Sacha, STAEBLER Stéphane, WILHELM Bruno,  
Mmes BACHMANN Christine, DURR Jessica

**Absent excusé:** ---

**Absent:** SCHNEIDER Arnaud

*Secrétaire de séance : BACHMANN Christine*

### **Ordre du jour :**

*Désignation du secrétaire de séance*

46. Approbation du PV de la séance du 6 octobre 2025
47. Cimetière communal : tarifs columbarium
48. Remplacement du matériel informatique du RPI
49. Acquisition d'un nettoyeur haute pression
50. Plateforme déchets verts : acquisition de blocs béton
51. Adhésion au projet du PNRVN dans le cadre du programme « trame verte et bleue »  
2023
52. SMA : rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de  
l'assainissement-épuration
53. Participation CSW
54. Décisions budgétaires modificatives

*Mme Christine BACHMANN est désignée secrétaire de séance*

Rajout d'un point : 54. Décisions budgétaires modificatives

### **2025-46/9.1 Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2025**

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2025-47/3.3 Cimetière communal : tarifs columbarium

Le conseil municipal,

Considérant la délibération 2024-40 du 16 décembre 2024 fixant les tarifs des concessions au cimetière communal

Considérant la délibération 2025-39 du 6 octobre 2025 approuvant le projet d'extension du columbarium avec aménagement paysager et évolutif

Considérant la création de nouveaux espaces cinéraires avec monument

Après délibération,

- fixe la concession trentenaire des nouveaux espaces cinéraires avec monument à 1700,00 €  
*(par 11 voix pour 1700,00 € et 1 voix pour une tarification supérieure)*

- demande au Maire de mettre à jour le règlement du cimetière conformément à la nouvelle tarification

Les tarifs des différentes concessions en vigueur à compter de la présente sont fixés à :

CONCESSIONS	Tarif
<b>30 ans</b> tombe simple (2 x 1m) - 1 personne ou 2 pers. Superposées	150,00 €
<b>30 ans</b> tombe double (2 x 2 m) - 1 personne ou 2 pers. côté à côté	300,00 €
<b>30 ans</b> tombe triple (2 x 3 m) - 3 personnes côté à côté	450,00 €
Caveau simple <b>50 ans</b> (2 x 1 m)	990,00 €
Caveau double <b>50 ans</b> (2 x 2 m)	1 980,00 €
Stèles case 4 urnes maxi - <b>30 ans</b>	750,00 €
Espaces cinéraires avec monument - <b>30 ans</b>	1700,00 €

Le dépôt d'urnes dans une tombe existante ou une nouvelle tombe est limité à 4 urnes.

## 2025-48/1.4 Remplacement du matériel informatique à l'école

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler les 6 ordinateurs du parc informatique de l'école de Waldhambach.

Le matériel étant utilisé par l'ensemble des élèves du RPI, sans distinction de leur commune d'origine, le directeur d'école a sollicité les 3 communes du RPI pour financer ce projet.

L'ordinateur de l'enseignante de Volksberg est également à remplacer.

Après concertation avec les maires de Weislingen et Volksberg, il a été décidé que le matériel sera financé pour 1/3 par chaque commune.

Le conseil municipal, après exposé du maire et délibération, à l'unanimité des membres présents

- décide l'acquisition de 6 ordinateurs portables pour l'école de Waldhambach et d'1 ordinateur portable + 1 écran pour l'école de Volksberg
- approuve le devis de l'entreprise Clé Informatique d'un montant total de 3687,35 € HT
- autorise le Maire à signer le bon de commande
- demande au Maire d'émettre les titres de recette correspondants

#### **2025-49/1.4 Acquisition d'un nettoyeur haute pression**

L'adjoint au Maire Kappes Christophe détaille au conseil municipal les offres des différentes entreprises reçues pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression

- Après explications et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,
- approuve l'offre de l'entreprise KLEIN Jean sise à Adamswiller pour l'achat d'un nettoyeur haute pression modèle NILFISK MH5M d'un montant de 5725,00 € HT soit 6870,00 € TTC
  - autorise le maire à signer le bon de commande

*Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2025, prog 102, art 2188*

#### **2025-50/8.8 Plateforme déchets verts : acquisition de blocs béton**

*Le maire est un des acteurs majeurs de la préservation de l'environnement et de la salubrité publique. Il est l'autorité compétente de principe pour intervenir au titre de ses pouvoirs de police en matière de déchets.*

Le maire :

- rend compte au conseil municipal de la réunion de la commission environnement qui s'est tenue le 12 novembre dernier en présence de M. Charpentier responsable du service environnement et valorisation des déchets à la CCAB
- rappelle la construction d'un hangar de stockage de matériel et d'une plateforme béton pour les dépôts de matériaux tels que granulats, pavés, dalles, bordures, moellons....., à l'arrière de la salle des fêtes pour les besoins du service technique de la commune.
- rappelle que la gestion actuelle avec des bennes à déchets comportant une densité de déchets verts très faible est devenue économiquement trop lourde (transport). Cependant, la commune souhaite apporter une continuité à ce service par le biais de ce point vert et un broyage régulier sur site (1 à 2 fois par an). Ce broya sera en premier lieu valorisé comme paillage par la commune et mis à disposition pour l'ensemble des habitants. Seul l'excédent éventuel sera évacué avec une densité plus importante.
- propose la création d'un point vert pour déchets verts ligneux (branches inférieures à 20 cm de diamètre, débris de taille (taille ou élagage d'arbres ou de fruitiers, taille ou recépage d'arbrisseaux, d'arbustes ou de haies) dans la continuité de la plateforme en béton ; l'ensemble sera clos par des blocs béton, du grillage rigide et/ou amovible et un portail. L'accès à ce point vert sera règlementé et seront définis des horaires d'ouverture sous la surveillance d'un élu, d'un agent communal ou éventuellement par vidéo-surveillance.

Le Conseil Municipal après débat et délibération par 7 voix pour et 6 abstentions (*égalité des voix, celle du Maire compte double*)

- est favorable à la création d'une plateforme pour accueillir les déchets ligneux (point vert)
- approuve le devis de l'entreprise Sarbeton sise à Keskastel pour l'acquisition de blocs béton pour réaliser des box de stockage d'un montant de 6006,65 € HT soit 7207,98 € TTC
- demande au Maire d'entreprendre les démarches réglementaires nécessaires à l'ouverture et

la surveillance de la plateforme

- sollicite un engagement écrit de la CCAB quant à l'accompagnement technique, juridique et financier pour la création, l'homologation et le fonctionnement de ce point vert.

- autorise le maire à signer les documents nécessaires

Les modalités et le périmètre d'exploitation seront à définir avec la CCAB et une publication sera distribuée à l'ensemble des administrés et affiché sur place précisant les horaires et règles applicables au dépôt des déchets verts.

#### **2025-51/8.8 Adhésion au projet du PNRVN dans le cadre du programme « trame verte et bleue » 2023**

La biodiversité est en déclin en raison de diverses pressions d'origine humaine et environnementale. La situation planétaire du vivant est actuellement très préoccupante et de nombreux spécialistes considèrent que nous sommes en train d'assister à la 6<sup>ème</sup> extinction de masse des espèces animales et végétales. Pourtant la biodiversité est un atout précieux qui contribue à la résilience des écosystèmes, à la sécurité alimentaire, à la stabilité climatique et à la santé humaine. La préserver ou la restaurer est une nécessité absolue mais une entreprise particulièrement complexe exigeant une prise de conscience globale et de multiples actions locales.

Pour contrer le déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale, il est essentiel de mettre en œuvre des stratégies ambitieuses et cohérentes. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les chercheurs, les entreprises et les collectivités locales ont tous un rôle important à tenir dans cette reconquête.

La crise de la biodiversité n'épargne malheureusement pas les aires protégées en Europe et les acteurs du parc naturel régional des Vosges du Nord observent également une lente érosion de l'état de conservation des milieux naturels et la disparition croissante d'espèces animales et végétales pourtant assez communes sur le territoire par le passé. Le PNR des Vosges du Nord et ses partenaires locaux sont résolument mobilisés afin de préserver les noyaux de biodiversité et réhabiliter rapidement les continuités écologiques.

Ainsi le parc naturel régional des Vosges du Nord a proposé d'aider les communes volontaires à formaliser un projet ambitieux de restauration des corridors écologiques et de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération afin de faciliter sa mise en œuvre.

-----

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du 8 décembre 2018 et du 22 juin 2019 portant modification statutaire et création du statut de communes associées du Parc,

VU les statuts modifiés du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'appel à projet du fonds vert lancé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

CONSIDERANT la nécessité, de restaurer des corridors écologiques fonctionnels et de replanter des vergers sur les secteurs de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue,

CONSIDERANT la proposition du SYCOPARC de se porter maître d'ouvrage pour la constitution d'un dossier de réponse au fonds vert Trame Verte et Bleue,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer au projet qui sera déposé par le PNRVN dans le cadre de l'appel à projet fonds vert « trame verte et bleue » 2023 ;
- De s'engager à participer au financement des actions qui seront réalisées sur le ban communal, à concurrence d'un montant estimé à maximum 20 % du coût TTC des travaux. Il est précisé que le montant définitif sera arrêté dans le cadre d'une convention ;
- De participer à l'animation du projet sur la commune et de faciliter la concertation avec les propriétaires et usagers locaux ;
- De mettre en œuvre l'ensemble des opérations prévues dans la convention « communes – SYCOPARC » sur le parcellaire communal (réalisation d'atlas de la biodiversité, replantation de vergers, de haies, de bosquets, création/restauration de mares, ...);
- D'autoriser M. le Maire à inscrire les crédits, à signer l'ensemble des pièces et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application des orientations de la présente délibération.

#### **2025-52/5.7 SMA : rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration**

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995 portant sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers, demandant annuellement, à l'assemblée délibérante de la collectivité, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret du 6 mai 1995, fixant les modalités d'application de ce texte législatif et le contenu du rapport, donnant des indications sur la manière dont le service est rendu, qualité technique, difficultés, évolution, ...

Vu la délibération du SMA de l'Eichelthal en date du 23 octobre 2025, adoptant le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration,

Le Maire présente le rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration.

Le Conseil Municipal admet avoir pris connaissance du contenu du rapport annuel 2024 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement-épuration établi par le SMA de l'Eichelthal.

#### **2025-53/7.6 Participation CSW**

Suite aux travaux de construction de vestiaires et à l'acquisition de mobilier et matériel

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte le don d'un montant de 10.000,00 € du club sportif de Waldhambach,
- autorise le maire à encaisser cette somme au profit de la commune, à savoir ;

*1 chèque de 5000,00 € sur l'exercice 2025*

*1 chèque de 5000,00 € sur l'exercice 2026*

et à émettre les titres correspondants.

## 2025-54/7.1 **Décisions budgétaires modificatives**

Considérant le sinistre au mur du cimetière communal

Considérant l'acquisition de matériel informatique et divers matériel

Le conseil municipal vote les décisions budgétaires modificatives suivantes :

### **Investissement**

#### **Dépenses**

- Art 2116 – prog 107 cimetières	+42000,00 €
- Art 2183 – prog 102 matériel informatique	+6500,00 €
- Art 2188 – prog 102 autres	+12000,00 €
- Art 2118 – prog 109 autres terrains (bassin de rétention)	-18500,00 €

#### **Recettes**

- Art 021 – virement de la section de fonctionnement	+42000,00 €
------------------------------------------------------	-------------

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

- Art 023 – virement à la section d'investissement	+ 42000,00 €
----------------------------------------------------	--------------

#### **Recettes**

- 75888 autres produits divers de gestion courante	+42000,00 €
----------------------------------------------------	-------------

### **Points évoqués :**

- Repas des anciens : déplacement de la date au 14 décembre 2025
- Remise des diplômes des maisons fleuries le 15 décembre 2025
- Journée de travail mise en place des décorations de Noël le 22 novembre 2025

Pour extrait conforme,  
Waldhambach, le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

